

Dans l'attente d'un diagnostic,
quelques gestes simples pour limiter les dégâts



Anticipez en surélevant les meubles si possible



Prévoyez des dispositifs de protection à installer devant vos portes (sacs de sables, barrières amovibles)



Rangez vos documents importants dans des boîtes hermétiques en hauteur



Identifiez un lieu pour attendre les secours (zone refuge ou lieu à proximité dans le voisinage)

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité et de la protection de votre habitation !

Contactez-nous dès à présent pour bénéficier d'un diagnostic :

en nous précisant vos coordonnées (contact, adresse), avec une brève description de votre situation (photos et vidéos bienvenues)

diagnostic-inondation@metropole-rouen-normandie.fr

ou par téléphone

02 35 52 34 90

www.papi-rla.fr

PARTENAIRES FINANCIERS



DIAGNOSTIC DE LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE HABITATION AU RISQUE INONDATION



Inondations à Duclair en 2000

Bénéficiez de solutions concrètes pour vous protéger face aux inondations

Les inondations peuvent provoquer des dégâts considérables (humains et matériels). Avec le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen-Louviers-Austreberthe, **profitez d'un diagnostic pris en charge à 100 % par les collectivités et l'État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).**

INGETEC - Photo : Duclair 2000, SMBVAS - AdobeStock - Shutterstock



OPÉRATEURS



PAPI RLA
PRÉVENTION DES INONDATIONS
Rouen - Louviers - Austreberthe

C'est quoi un diagnostic ?

Un expert se déplace chez vous et examine votre habitation pour :

- Identifier les zones sensibles impactées par une inondation (structure, sous-sol, équipements, etc)
- Proposer des solutions adaptées (priorisées et chiffrées) pour limiter les impacts d'une inondation
- Identifier les travaux rendus obligatoires par certains Plans de Prévention des Risques Inondations
- Vous accompagner dans les démarches pour demander les subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs : jusqu'à 80 % des travaux (réalisés par des professionnels) pris en charge !

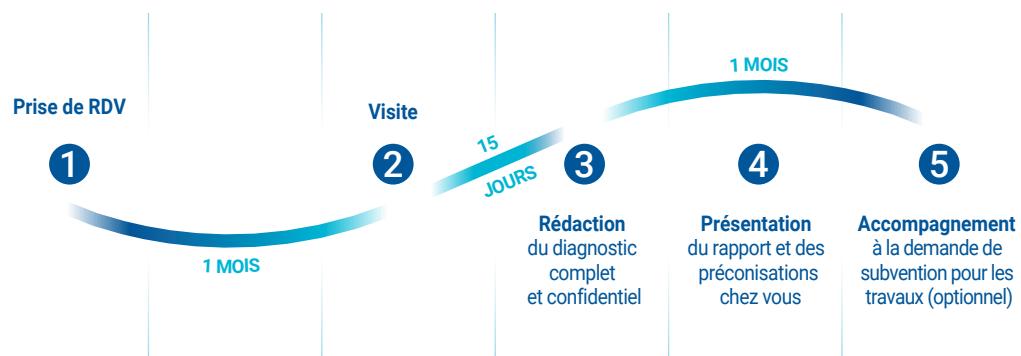


Qui peut en bénéficier ?

Propriétaires ou locataires de logements :

- situés en zone à risque inondation identifiée dans un document réglementaire (PPRI, PLUI, etc.), ayant subi une inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement des eaux pluviales, remontée de nappe
- souhaitant réaliser des travaux.

Comment ça marche ?



Pourquoi agir maintenant ?



- **Protéger votre foyer :** assurer votre sécurité et celle de vos proches, en cas d'inondation
- **Préserver vos biens :** réduire les dégâts matériels et financiers
- **Favoriser un retour rapide à la normale** après un événement (améliorer la résilience)
- **Profiter d'aides financières** (*sous conditions*) pour réaliser des travaux de protection en lien avec le PAPI.

Exemples de travaux

- 1 Installer des barrières étanches amovibles (batardeaux) pour bloquer les entrées d'eau
- 2 Poser des clapets anti-retour sur les canalisations
- 3 Surélever les équipements sensibles (chauffage, électricité)
- 4 Fixer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches
- 5 Choisir des matériaux résistants à l'humidité
- 6 Baliser les piscines ou bassins pour visualiser leur présence même pendant la crue
- 7 Aménager une zone refuge
- 8 Installer une pompe submersible dans les sous-sols

